

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°58-2024-035

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2024

Sommaire

SDIS de la Nièvre /

58-2024-02-15-00002 - Arrêté SDIS 58 - Correcteurs concours sergent de sapeurs-pompiers professionnels - session 2024 (2 pages) Page 3

Sous-préfecture de Château-Chinon /

58-2024-02-06-00007 - Arrêté n° 2024-CH-CH-16 portant retrait de l'agrément de Monsieur Ludovic VASSEUR en qualité de garde-pêche particulier (2 pages) Page 6

58-2024-02-15-00003 - Arrêté n° 2024-CH-CH-18 autorisant l'inhumation hors des délais légaux de Monsieur Jean-Michel, Alexandre EL-HAGE CHAHINE décédé le 10 février 2024 (2 pages) Page 9

SDIS de la Nièvre

58-2024-02-15-00002

Arrêté SDIS 58 - Correcteurs concours sergent
de sapeurs-pompiers professionnels - session
2024

{signataire}



ARRÊTÉ N° SDIS – 2024 – 227 DU 15 Pénion 2024
PORTANT DÉSIGNATION DES CORRECTEURS DES
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS INTERNE
D'ACCÈS AU CADRE D'EMPLOIS DES SOUS-OFFICIERS
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
SESSION 2024

Le Président du conseil d'administration
du service d'incendie et de secours de la Nièvre

- VU** le Code général de la fonction publique ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424 – 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424 – 1 et suivants) ;
- VU** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU** le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2020-1474 modifié du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU** l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU** la délibération du bureau du conseil d'administration du SDIS de la Nièvre en date du 26 juin 2023 décidant d'organiser un concours interne d'accès au cadre d'emploi de sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 ;
- VU** l'arrêté n°SDIS-2023-734 du 11 septembre 2023 portant ouverture d'un concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Considérant** que l'épreuve de « Questionnaire à choix multiples (QCM) portant sur les activités et compétences de chef d'équipe de sapeurs-pompiers professionnels ainsi que sur les connaissances essentielles de culture administrative » fera l'objet d'une saisie automatisée par lecture optique ;
- Considérant** qu'il convient de désigner les correcteurs de l'épreuve écrite de « Rédaction d'un compte-rendu d'une situation opérationnelle du niveau de chef d'équipe présentée dans un dossier ou un document audiovisuel » ;
- SUR** proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

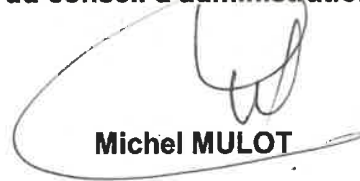
Article 1 : sont désignés, en qualité de correcteurs de l'épreuve écrite du compte-rendu opérationnel (CRO) du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024, les sapeurs-pompiers professionnels suivants du service d'incendie et de secours de la Nièvre :

Lieutenant de 1^{er} PERRET Bruce
Classe

Lieutenant de 1^{er} DAUDIER Philippe
Classe

Article 2 : le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs du SDIS de la Nièvre et consultable sur le site internet : <https://sdis58.fr/>

**Le Président
du conseil d'administration,**



Michel MULO

NB : Délais et voies de recours (application de l'article 21 de la loi n° 2000-231 du 12/04/2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le Président du conseil d'administration du SDIS 58 – rue du Colonel Raimailho 58640 VARENNES VAUZELLES
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'intérieur, place Beauvau – 75800 PARIS
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Dijon

Sous-préfecture de Château-Chinon

58-2024-02-06-00007

Arrêté n° 2024-CH-CH-16 portant retrait de
l'agrément de Monsieur Ludovic VASSEUR en
qualité de garde-pêche particulier

{signataire}



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Château-Chinon

Affaire suivie par : Ségolène MARTIN

Bureau des activités réglementées

Tél : 03 86 79 48 48

mél : segolene.martin@nievre.gouv.fr

Arrêté N° 2024-CH-CH-16

portant retrait de l'agrément de Monsieur Ludovic VASSEUR
en qualité de garde-pêche particulier

Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de procédure pénale ;

VU le Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-CH-CH-53, en date du 13 juin 2023 portant agrément de Monsieur Ludovic VASSEUR en qualité de garde-pêche particulier ;

VU la lettre de démission de Monsieur Ludovic VASSEUR, de ses fonctions de garde-pêche particulier pour l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique « Arc en ciel » en date du 15 janvier 2024 ;

VU le courrier de Monsieur Guy MURAT, président de l'APPMA « Arc en ciel » de Fours, mentionnant que Monsieur Ludovic VASSEUR n'est plus garde particulier pour l'association, en date du 22 janvier 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature à Madame Yosr KBAIRI, Sous-préfète de Château-Chinon ;

Sur proposition de Madame la Sous-préfète de Château-Chinon :

Sous-préfecture de Château-Chinon
Tél. 03 86 79 48 48
Courriel : sp-chateau-chinon@nievre.gouv.fr
Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>

ARRETE

Article 1er : L'agrément délivré le 13 juin 2023 à Monsieur Ludovic VASSEUR en tant que garde-pêche particulier est retiré à compter de ce jour.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Nièvre ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre d'État, Ministre de la transition écologique et solidaire, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas à Dijon (21000). L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 3 : L'arrêté n° 22023-CH-CH-53 en date du 13 juin 2023 est abrogé.

Article 4 : La Sous-préfète de Château-Chinon est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Ludovic VASSEUR et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre et dont copie sera adressée à Monsieur Guy MURAT.

Fait à Château-Chinon, le 06 février 2024

La Sous-préfète de Château-Chinon,



Yosr KBAIRI

Sous-préfecture de Château-Chinon

58-2024-02-15-00003

Arrêté n° 2024-CH-CH-18 autorisant
l'inhumation hors des délais légaux de Monsieur
Jean-Michel, Alexandre EL-HAGE CHAHINE
décédé le 10 février 2024

{signataire}



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Château-Chinon

Affaire suivie par : Ségolène MARTIN
Bureau des activités réglementées
Tél : 03 86 79 48 46

**Arrêté N° 2024-CH-CH-18
Autorisant l'inhumation hors des délais légaux de
Monsieur Jean-Michel, Alexandre EL-HAGE CHAHINE
Décédé le 10 février 2024**

Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions relatives aux opérations d'inhumation, d'exhumation, d'incinération et de transports de corps ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature à Madame Yosr KBAIRI, Sous-Préfète de Château-Chinon ;

VU l'extrait d'acte de décès de Monsieur Jean-Michel, Alexandre EL-HAGE CHAHINE ;

VU la demande présentée le jeudi 15 février 2024 par les pompes funèbres PFG, 47 avenue de Verdun, 58300 DECIZE, pour l'organisation de l'inhumation hors délai ;

Considérant qu'il convient d'autoriser l'inhumation du corps de Monsieur Jean-Michel, Alexandre EL-HAGE CHAHINE, au-delà des délais légaux ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète de Château-Chinon :

ARRETE


Article 1er : L'inhumation du corps de Monsieur Jean-Michel, Alexandre EL-HAGE CHAHINE, né le 14 mars 1952 à Beyrouth - Liban -, en dehors des délais légaux et au plus tard le mardi 20 février 2024, est autorisée.

Sous-préfecture de Château-Chinon
Tél. 03 86 79 48 48
Courriel : sp-chateau-chinon@nievre.gouv.fr
Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>

Article 2 : Madame la Sous-préfète de Château-Chinon, Monsieur le maire de Chaumard, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre, et dont une copie sera notifiée aux pompes funèbres PFG, 47 avenue de Verdun, 58300 DECIZE.

Fait à Château-Chinon, le 15 février 2024

La Sous-préfète de Château-Chinon,
et par délégation, l'agent délégué,



Stéphanie BONNOT

Sous-préfecture de Château-Chinon
Tél. 03 86 79 48 48
Courriel : sp-chateau-chinon@nievre.gouv.fr
Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>